



Table de concertation
en violence conjugale
de Montréal



RAPPORT ANNUEL 2004-2005

Sommaire

Avant-propos

Mot de la présidente	3
----------------------	---

1. La Table de concertation en violence conjugale de Montréal

1.1 Historique	5
1.2 Mandat et objectifs	6
1.3 Membres	7
1.4 Instances de décision	8
1.5 Les comités de travail	9

2. Les priorités de travail 2004-2005 : présentation des réalisations

2.1 Consolidation et développement du dépistage, de la référence et des services pour les enfants exposés à la violence conjugale	10
2.2 La sécurité des victimes de violence conjugale et des enfants qui y sont exposés	13
2.3 La sensibilisation et la formation des intervenantes des réseaux publics et communautaires	15
2.4 Renforcement et élargissement des partenariats entre les différents acteurs impliqués en violence conjugale à Montréal	17
2.5 Finaliser la démarche de planification stratégique	18
2.6 Promouvoir la collaboration entre les différents partenaires impliqués en violence conjugale dans le respect de leurs rôles et de responsabilités	19

3. Annexes

Membres du comité de coordination	20
Notes	21

A vant propos

Mot de la présidente

Une grande année de consolidation vient de se terminer. Les statuts et règlements, le membership, les priorités et les grands objectifs de la Table ont tous, tour à tour, fait l'objet d'une révision approfondie. La Table a investi du temps et de l'énergie pour se doter d'une structure permanente et représentative de sa mission.

Toutefois, lorsque je pense à l'année qui vient de s'écouler, c'est l'image d'un enfant qui me vient à l'esprit : petit ou grand, venu d'ici ou d'ailleurs ... mais, surtout, l'image d'un enfant qui n'est pas toujours entendu et reçu dans sa propre réalité de vie où l'enfance n'est plus synonyme de sécurité et de chaleur. Grandir dans un contexte de violence conjugale représente malheureusement le lot de plusieurs enfants. C'est devant un tel constat de société que les travaux de la Table prennent tout leur sens et leur importance.

La collaboration, la concertation, la mise en commun d'expertises et de savoir faire s'articulent aujourd'hui autour d'un même projet : un protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale. Déjà, nous sommes à même de constater les retombées positives de cette volonté d'agir ensemble. La mise sur pied du comité de suivi, des comités locaux, les travaux réalisés par le sous-comité formation, le souci de développer une formation sur mesure pour l'ensemble des partenaires favorisent indéniablement une plus grande sensibilisation aux besoins des enfants exposés à la violence conjugale. La Table souhaite ainsi promouvoir la responsabilité organisationnelle face aux enfants exposés à la violence conjugale et faire reconnaître l'importance de prendre en compte la dimension ethnoculturelle à chaque étape d'implantation du protocole.

La préoccupation de la Table pour les enfants exposés à la violence conjugale a aussi suscité la mise sur pied d'un comité étudiant les droits d'accès supervisés en contexte de violence conjugale et familiale. Les travaux qui se poursuivront dans la prochaine année soulignent déjà l'importance de bien situer le problème et d'identifier des solutions sécuritaires pour le parent victime, généralement la mère, et leurs enfants. En ce sens, ces travaux se font complémentaires à ceux entrepris pour la mise en œuvre du Protocole.

Mentionnons que tous les travaux de la Table s'inscrivent maintenant à l'intérieur d'un plan triennal et ce, afin d'assurer une cohérence et une continuité des actions entreprises. La Table se veut donc résolument tournée vers l'avenir par une actualisation de ses priorités sur plusieurs années.

L'avenir est toutefois tributaire du passé et en ce sens, la Table ne saurait être ce qu'elle est aujourd'hui sans l'apport indéniable et soutenu de ses membres. Parmi les nombreuses personnes ayant eu la générosité d'offrir temps et expertise, j'aimerais remercier chaleureusement Madame Diane Sasson qui, avec la persévérance et la minutie qu'on lui connaît, a su mener les travaux de la Table pendant plusieurs années avec compétence et grande rigueur. Chose certaine, elle a, à plus d'une occasion cette année, éclairé ma route judicieusement et, de surcroît, avec sourire. Un gros merci !

Je ne voudrais pas non plus passer sous silence l'apport exceptionnel de Madame Lise Corbin qui a fait preuve d'une efficacité et d'une générosité hors du commun. L'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal est le grand partenaire de la Table dans la mise en œuvre du Protocole et cette collaboration nous est très précieuse. Souhaitons-nous encore plusieurs belles années de belles réalisations et de collaboration.

J'aimerais aussi remercier Madame Monique Villeneuve qui assure la coordination de la Table depuis moins d'une année. Je crois que l'on peut qualifier de défi important le fait de travailler pour un conseil d'administration où siègent plus de vingt personnes. Si les opinions émises sont enrichissantes, elles n'en demeurent pas moins souvent divergentes. Concocter un tout cohérent et représentatif de l'ensemble peut s'avérer une tâche assez complexe. Outillée d'une belle ouverture et d'un sens du devoir solide, Madame Villeneuve ne craint visiblement pas d'emprunter une trajectoire empreinte de nouveaux apprentissages.

Cette année fut également une année d'apprentissage pour moi. Je tiens à remercier tous les membres du conseil d'administration d'avoir enrichi les discussions et favorisé la mise en commun des expertises, si nombreuses autour de la Table. Je peux vous assurer que j'entame la nouvelle année avec enthousiasme et énergie.

Lise Poupart

1.

La Table de concertation en violence conjugale de Montréal

Historique

Créée en 1986 à l'initiative du Service de police de la communauté urbaine de Montréal (SPCUM), la Table de concertation en violence conjugale de Montréal a comme principale raison d'être la concertation de tous les acteurs sociaux impliqués en violence conjugale sur le territoire de l'Île de Montréal. Au cours des récentes années, la Table a soutenu ou initié des projets directement en lien avec les différentes politiques gouvernementales en matière de violence conjugale.

Ses diverses réalisations concernent autant la formation, la tenue de journées d'étude, la participation à l'élaboration de divers protocoles de référence et d'intervention, la coordination de projets pilotes, l'édition et la diffusion d'outils de sensibilisation que la participation à diverses recherches.

Les membres de la Table proviennent d'organismes communautaires et d'établissements de tous les secteurs concernés par la problématique de la violence conjugale : organismes pour femmes violentées, organismes pour conjoints violents, organismes intervenant auprès des clientèles vivant des réalités particulières, organismes ethnoculturels, organismes de défense collective des droits de même que les secteurs de la santé et des services sociaux, de la justice, de la sécurité publique, de la formation et recherche et de l'éducation.

Depuis les dernières années, la Table vise l'amélioration des services et des connaissances sur la problématique de la violence conjugale plus particulièrement pour les enfants exposés à la violence conjugale, les membres des communautés ethnoculturelles et les femmes vivant des vulnérabilités multiples.

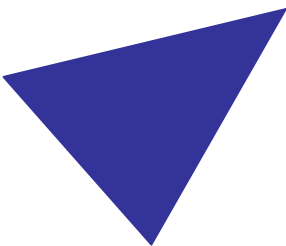
Afin de veiller elle-même à la gestion de ses subventions et des différents projets qu'elle développe, la Table a demandé et obtenu son incorporation au printemps 2003. À l'automne 2004, la Table a pris pignon sur rue en louant un petit espace à l'intérieur de la Maison Parent-Roback où se retrouvent de nombreux organismes intervenant avec les femmes.

M andats

- Favoriser le partenariat et la coopération dans une démarche globale d'analyse et d'action visant l'élimination de la violence conjugale ainsi que la protection des femmes, des enfants, des autres victimes et la responsabilisation des agresseurs et agresseuses;
- Susciter la concertation des organismes oeuvrant auprès des personnes aux prises avec la violence conjugale en développant une reconnaissance et un respect mutuels basés sur des objectifs communs afin d'assurer la complémentarité des services et la cohérence des interventions ;
- Tenir compte des différentes clientèles vivant des réalités particulières : femmes des communautés ethnoculturelles, lesbiennes, femmes handicapées, femmes âgées, femmes autochtones, gais et hommes violentés;
- Favoriser l'intégration des besoins des clientèles particulières aux réseaux des services existants.

O bjectifs

- Favoriser la concertation régionale multisectorielle;
- Cerner les enjeux propres à la problématique de la violence conjugale;
- Déterminer conjointement des priorités d'action en initiant et soutenant des projets concrets visant l'élimination de la violence conjugale;
- Encourager toute action sociale, économique, éducative et juridique susceptible d'éliminer la violence conjugale



Membres

Organismes pour femmes violentées

- Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec
- Les Maisons de l'Île
- Le Centre des femmes de Montréal
- S.O.S. Violence conjugale

Organismes pour conjoints violents

- PRO-GAM
- Service d'aide aux conjoints

Organismes intervenant auprès des clientèles vivant des réalités particulières

- Groupe d'intervention en violence conjugale chez les lesbiennes
- La Maison des femmes sourdes de Montréal

Organismes ethnoculturels

- A.C.C.É.S.S.S.
- Le Bouclier d'Athéna

Organismes de défense collective des droits

- Association québécoise Plaidoyer-Victimes

Secteur santé et services sociaux

- Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal
- Centre Jeunesse de Montréal – Institut universitaire
- Centres de Santé et de services sociaux de Montréal
- Direction de la protection de la Jeunesse de Montréal
- Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw
- Service Côté Cour

Secteur Justice

- Bureau des substituts du procureur – Cour du Québec
- Magistrature de la Cour du Québec
- Bureau des procureurs – Ville de Montréal
- Association des avocats et avocates de la Défense de Montréal

Secteur sécurité publique

- Service de Police de la Ville de Montréal

Secteur éducation

- Université McGill – École de Service social

Secteur formation et recherche

- Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF)

Instances de décision

Assemblée générale

Les membres qui ont assisté à la 2^e assemblée générale de la Table tenue le 17 juin 2004, ont principalement procédé à l'adoption du Protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale en plus du rapport annuel 2003-2004.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé d'un délégué par organisme membre. Les membres se sont réunis à 5 reprises en 2004-2005.

Les principaux dossiers traités concernent

- l'adoption de modifications substantielles aux règlements généraux
- la mise sur pied d'un comité de travail sur l'amélioration des pratiques socio-judiciaires et des droits d'accès supervisés
- l'adoption d'un plan d'action triennal 2005-2008
- l'élection des membres du comité de coordination
- la révision du membership
- la mise sur pied d'un comité de travail chargé de porter un regard sur des interventions en violence conjugale menées à Montréal et d'évaluer la cohérence des interventions

Comité de coordination

Le comité de coordination est composé de la présidente et de la présidente sortante en plus de 8 personnes représentant les différents secteurs. En 2004-2005, le comité de coordination a tenu 7 rencontres où il assuré les suivis nécessaires à la démarche de planification stratégique de même qu'à l'ensemble du plan de travail de la Table. De plus, le comité de coordination est responsable de l'organisation des rencontres du conseil d'administration et de la gestion courante de l'organisme.

Les comités de travail

Comité sur les droits d'accès supervisé

Mandat

- *Formuler les recommandations appropriées à la Table de concertation en violence conjugale de Montréal afin d'améliorer les pratiques socio-judiciaires et favoriser des interventions cohérentes et sécuritaires en lien avec les différentes procédures et instances judiciaires*
- *Formuler les recommandations appropriées à la Table de concertation en violence conjugale de Montréal sur la pratique du droit d'accès supervisé et sur les modalités entourant l'exercice du droit de visite du parent agresseur en contexte de violence conjugale*

Composition

Madame Sylvie Bourque, Inter-Val 1175
Madame Myriam Dubé, CRI-VIFF
Madame France Dupuis, L'Escale pour Elle
Madame Hélène Hauspied, Centre des femmes de Montréal
Me Gaétane Martel, Cour municipale de Montréal
Monsieur Yves C. Nantel, Service d'aide aux conjoints
Madame Claudine Simon, Service Côté Cour
Madame Monique Villeneuve, Coordonnatrice

Comité ad hoc sur la complémentarité des services en violence conjugale

Mandat

Poser un regard sur des interventions en violence conjugale menées à Montréal, évaluer la cohérence des interventions et formuler les recommandations appropriées à la Table.

Composition

Madame Sylvie Bourque, Inter-Val 1175
Madame Karima Hallouche, A.C.C.É.S.S.S
Me Gaétane Martel, Cour municipale de Montréal
Madame Lise Poupart, Service Côté Cour
Madame Monique Villeneuve, Coordonnatrice

2.

*Les priorités de travail 2004-2005 :
présentation des réalisations*

2.1 Consolidation et développement du dépistage, de la référence et des services pour les enfants exposés à la violence conjugale

Mise en contexte

Le 17 juin 2004, la Table de concertation en violence conjugale de Montréal et l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux signaient officiellement le Protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale franchissant ainsi une étape décisive dans ce dossier. En effet, depuis octobre 2001, un comité multisectoriel menait de façon assidue des travaux afin d'élaborer ce Protocole. Celui-ci vise notamment à mobiliser les différents partenaires concernés par cette problématique afin qu'ils répondent rapidement, judicieusement et de façon cohérente et concertée aux besoins des enfants exposés à la violence conjugale.

Dès la fin de l'été 2004, la Table a réalisé de nombreuses activités pour assurer la mise en œuvre et l'implantation du Protocole dans le réseau du CSSS Jeanne-Mance (réseau 9) et celui du CSSS Côte- des- Neiges, Parc Extension, Métro (réseau 5). Ce projet pilote d'une durée d'une année permettra d'établir les assises nécessaires à l'implantation du protocole sur l'ensemble de l'Île de Montréal.

REALISATIONS DE LA TABLE :

Détermination et mise en place de l'infrastructure essentielle à l'implantation et la viabilité du protocole.

- *Mise sur pied d'un comité de suivi*

Le comité de suivi est formé d'une représentante de la Table de concertation, d'une représentante de l'Agence et d'une représentante de chacun des partenaires concernés par l'application du protocole (SPVM, Maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, organismes pour conjoints violents, CSSS, Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw, Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire, Direction de la protection de la jeunesse et le Service Côté Cour). Ce comité doit veiller à l'implantation du protocole chez tous les partenaires et apporter au besoin les correctifs nécessaires.

Pour ce faire :

La Table et l'Agence ont dû s'assurer de la participation de chacun des partenaires et appuyer le comité dans ses travaux tant au plan des orientations à privilégier qu'au plan de la structure organisationnelle. Ainsi, la Table et l'Agence ont présidé plusieurs discussions et débats concernant le choix des réseaux locaux où sera expérimenté le projet pilote et a élaboré un document précisant le mandat et les responsabilités du comité de suivi.

La Table est responsable de l'animation des rencontres du comité et de l'ensemble de l'aspect logistique (convocations aux rencontres, préparation de l'ordre du jour, rédaction des procès verbaux, de lettres, animation des rencontres, suivis téléphoniques et autres).

La Table voit aussi à la planification des travaux à venir du comité.

- *Mise sur pied de deux comités locaux d'implantation.*

Les comités locaux sont formés de représentants de chacune des ressources partenaires au projet pilote sur les deux territoires désignés (territoires 5 et 9). Ces comités voient à l'actualisation du projet pilote sur l'ensemble de leur territoire.

Pour ce faire :

La Table et l'Agence ont effectué plusieurs démarches pour obtenir l'autorisation des directeurs généraux par intérim des réseaux 5 et 9 à participer au projet pilote et à désigner un gestionnaire qui agira à titre de responsable du comité local d'implantation sur leur territoire.

Des démarches auprès de la direction des autres ressources partenaires ont aussi été effectuées par la Table pour obtenir un engagement formel à participer au projet pilote.

De plus, la Table a veillé à l'organisation, à l'animation et au suivi des premières rencontres des comités locaux d'implantation.

- *Participation à la mise sur pied de sessions d'information aux membres des comités locaux des réseaux 5 et 9.*

Pour ce faire :

La Table a :

- aidé à identifier un ou plusieurs agents de liaison par ressource partenaire;
- conceptualisé et élaboré une présentation format power point sur l'ensemble du protocole;
- conceptualisé et rédigé un document d'information sur le protocole;
- développé un questionnaire d'évaluation des besoins de formation des intervenants qui participeront au projet pilote ;
- procédé à la compilation des résultats du questionnaire d'évaluation des besoins de formation;

- participé aux sessions d'information et assuré le suivi (envoi des procès verbaux, suivi téléphonique, conception, rédaction et envoi d'un bulletin d'information électronique). Plus de trente intervenants étaient présents aux rencontres.
- *Mise sur pied et animation d'une session d'information s'adressant spécifiquement aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale afin de favoriser leur participation au protocole.*

Pour ce faire :

La Table a convié, par le biais d'une lettre personnalisée, 14 maisons d'hébergement à cette rencontre. Finalement, cinq maisons ont participé à la session d'information aux retombées somme toute très positives car toutes les maisons présentes ont choisi de se joindre au projet pilote.

- *Mise sur pied d'un sous comité formation*

Ce comité formé d'experts en la matière est responsable d'élaborer les grandes lignes de la formation qui sera offerte aux agents de liaison membres des comités locaux d'implantation et autres intervenants des ressources partenaires. Il doit aussi valider le contenu et les outils pédagogiques développés par une personne – ressource, également spécialisée dans le domaine des enfants exposés à la violence conjugale, et formuler les recommandations appropriées au comité de suivi.

Pour ce faire :

La Table et l'Agence ont effectué plusieurs démarches entourant la mise en place du sous-comité formation et de nombreuses démarches pour le recrutement des membres. À noter, ce point sera davantage développé dans une section ultérieure du document.

CES DIVERSES REALISATIONS ONT PERMIS DE :

- Favoriser une meilleure compréhension du protocole;
- Favoriser l'engagement des divers partenaires au protocole;
- Sensibiliser davantage l'ensemble des ressources partenaires à la problématique des enfants exposés à la violence conjugale;
- Diminuer les zones de résistance entre les différents partenaires;
- Encourager une mise en commun des connaissances;
- Contribuer à une volonté d'agir de façon concertée;
- Sensibiliser les différents partenaires à l'importance de la dimension ethnoculturelle au sein du protocole.

2.2 La sécurité des victimes de violence conjugale et des enfants qui y sont exposés

Mise en contexte

Au cours de l'année 2003-2004, la Table a mené une démarche de planification stratégique auprès de ses membres afin de préciser ses orientations et identifier ses dossiers prioritaires pour les années futures. La question de la sécurité et de la protection des enfants et des victimes en regard du droit d'accès supervisé est clairement ressortie comme un enjeu majeur dans l'ensemble de la problématique de la violence conjugale.

Il ressortait également de cette première analyse quelques lacunes concernant la nécessité de développer ou de consolider des liens d'échange d'informations et d'expertises entre les intervenants en violence conjugale et le réseau de la Justice.

De par son mandat et sa composition, la Table peut documenter, analyser et proposer diverses recommandations sur des sujets qu'elle considère prioritaires voire essentiels pour assurer la sécurité et la protection des victimes de violence conjugale et de leurs proches.

Réalisations de la Table :

La Table s'est largement documentée sur les questions relatives aux droits de garde et aux droits d'accès supervisé en contexte de violence conjugale, a consulté divers experts sur la question et a formé un comité de travail composé de représentants des Maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, de Centres de femmes, d'organismes pour conjoints violents, du Service Côté Cour, de la Cour municipale et du CRI-VIFF.

Jusqu'à maintenant, les travaux du comité ont permis de préciser le mandat et les objectifs qu'il poursuit et d'établir les grandes lignes de son plan d'action pour les prochains mois notamment, la réalisation d'une recherche action en collaboration avec le CRI-VIFF

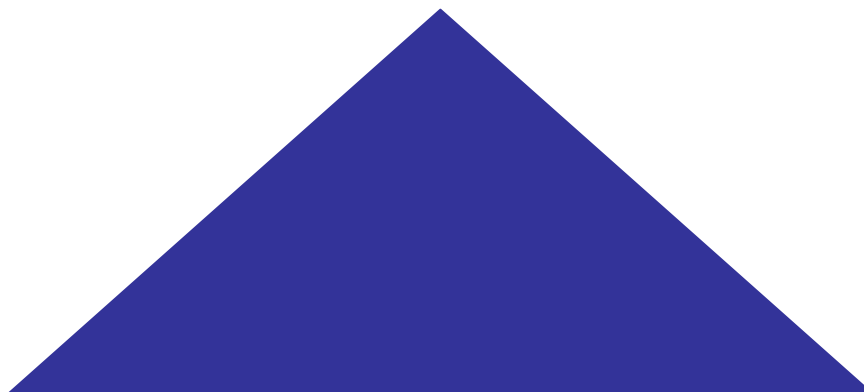
De plus, chaque membre du comité de travail recueille de l'information sur la problématique entourant les droits de garde et plus particulièrement les droits d'accès supervisé en contexte de violence conjugale dans son champ d'activité respectif. Cette information est mise en commun lors des rencontres du comité et permet

- D'analyser la problématique du droit d'accès des enfants au parent agresseur dans un contexte de violence conjugale
- D'analyser les besoins des membres de la famille afin d'assurer le transfert des enfants d'un parent à l'autre en assurant la sécurité
- De formuler les recommandations appropriées à la Table

La Table assure la coordination des travaux du comité, prépare les ordres du jour, rédige les comptes-rendus et assure les suivis logistiques et techniques des orientations et décisions prises par le comité.

CES DIVERSES REALISATIONS ONT PERMIS DE :

- Tendre vers une meilleure compréhension de la problématique du droit d'accès supervisé;
- Encourager une mise en commun des connaissances;
- Contribuer à une volonté d'agir de façon concertée;
- Positionner la Table comme lieu d'innovation et d'identification des problématiques en émergence.



2.3 La sensibilisation et la formation des intervenantes des réseaux publics et communautaires

Mise en contexte

Dans la perspective de la prévention de la récurrence de la violence conjugale faite aux femmes, les membres de la Table considèrent la sensibilisation et la formation comme des outils essentiels favorisant l'accroissement des connaissances et l'acquisition de nouvelles compétences.

Les préoccupations des membres se concentrent plus particulièrement en regard des clientèles vivant des réalités particulières, des enfants exposés à la violence conjugale et des communautés ethnoculturelles.

La Table constitue également un lieu privilégié permettant d'échanger sur les nouvelles réalités mises en lumière par les équipes de recherche et par les expériences vécues sur le terrain par les intervenantes et intervenants.

REALISATIONS DE LA TABLE :

- Organisation de conférences dans le cadre des rencontres régulières du conseil d'administration

Pour ce faire :

La Table invite un partenaire ou un acteur social impliqué en violence conjugale à faire part d'un projet, d'une réalisation ou d'une recherche réalisée ou en cours de réalisation. Les questions et les réflexions soulevées par les membres enrichissent les contenus et favorisent l'acquisition de nouveaux savoirs, savoirs être et savoirs faire.

De plus, lors de chaque rencontre, les membres sont invités à faire part des activités, projets ou réalisations qu'ils souhaitent faire connaître aux autres partenaires.

- Activités de transferts de connaissance

Pour ce faire :

La Table appuie le projet d'Alliance de recherche universités-communautés (ARUC) sur le thème *Femme, violence et vulnérabilité* initié par le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) et participe aux travaux du comité d'encadrement.

La Table s'est également associée à d'autres acteurs sociaux impliqués en violence conjugale et au Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal afin d'actualiser deux formations déjà développées et qui portent sur le dépistage de la violence conjugale et l'intervention en contexte ethnoculturel. Lorsque la mise à

jour sera complétée, cette formation spécialisée sera offerte, en priorité, à nos membres et à l'ensemble des intervenants en violence conjugale de Montréal.

- Coordination des travaux du sous-comité formation mis en place dans le cadre du projet pilote pour le protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale

Pour ce faire :

Dans le cadre de l'actualisation du mandat du comité décrit à la priorité 1, la Table assure toute la logistique des travaux du sous-comité (préparation d'ordre du jour, animation des rencontres, rédaction de compte rendus, suivis).

De plus la Table de concert avec l'Agence ont :

- Effectué la sélection des personnes ressources qui seront responsables du développement du contenu et des outils pédagogiques
- Élaboré les diverses modalités relatives à la formation (contenu plus spécifique, démarche pédagogique, durée et format de la formation)
- Préparé un devis pour assurer toute la logistique des sessions de formation.

CES DIVERSES REALISATIONS ONT PERMIS DE :

- Encourager une mise en commun des connaissances;
- Favoriser le travail en partenariat;
- Positionner la Table comme un acteur social contribuant au transfert des connaissances entre les partenaires;
- Améliorer l'intervention auprès des communautés ethnoculturelles en contexte de violence conjugale.

2.4 Renforcement et élargissement des partenariats entre les différents acteurs impliqués en violence conjugale à Montréal

Mise en contexte

Depuis sa création en 1986, la Table a toujours priorisé le travail en partenariat afin d'agir de façon cohérente, concertée et dans le respect des champs d'expertise de chaque acteur social montréalais impliqué en violence conjugale.

Au début de l'année 2004-2005, la Table était composée de 26 membres répartis en 8 secteurs (organismes pour femmes violentées, organismes pour conjoints violents, organismes ethnoculturels, organismes travaillant auprès des clientèles particulières, santé et services sociaux, éducation/recherche, justice et sécurité publique).

Lors de son assemblée générale de juin 2004, les membres ont convenu de mener une réflexion collective en cours d'année sur la composition de la Table dans le but d'élargir et de consolider le partenariat entre les divers acteurs sociaux impliqués en violence conjugale à Montréal.

Réalisations de la Table

- **Analyse rigoureuse du membership**
 - Recherche documentaire sur différents modèles d'organisation de tables de concertation
 - Mise sur pied d'un comité de travail chargé d'analyser les différents modèles et de recommander des modifications aux Règlements généraux de la Table
 - Rédaction et adoption de nouveaux Règlements généraux incluant deux nouveaux secteurs (éducation et défense collective des droits) et augmentant le nombre de membres aux différentes instances de la Table
 - Élaboration d'une procédure d'adhésion
 - Adhésion de nouveaux membres
- **Élargissement des partenariats**
 - Mise sur pied de comités de travail incluant des acteurs sociaux non membres de la Table
 - Accueil d'acteurs sociaux non membres dans le cadre des conférences organisées durant les rencontres du conseil d'administration
 - Élaboration d'un outil de promotion de la Table et diffusion auprès d'acteurs sociaux non membres de la Table

CES DIVERSES REALISATIONS ONT PERMIS DE :

- Actualiser le membership de la Table afin d'accueillir davantage d'acteurs sociaux montréalais impliqués en violence conjugale;
- Favoriser l'échange de connaissance et d'expertise entre les membres et les invités;
- Établir un lieu de convergence des différents acteurs sociaux montréalais travaillant à la prévention de la récurrence de la violence conjugale faite aux femmes.

2.5 Finaliser la démarche de planification stratégique

Mise en contexte

La démarche de planification stratégique menée par la Table en 2003-2004 visait à

- *développer une vision commune de son rôle pour les prochaines années*
- *déterminer les besoins des victimes de violence conjugale et leurs enfants dans la perspective d'identifier des projets permettant d'améliorer ou de développer des services*
- *clarifier et baliser le rôle de la Table dans le contexte des transformations des structures du réseau de la santé et des services sociaux, des nouvelles priorités en santé publique à Montréal et de l'incorporation récente de la Table*
- *identifier les priorités et développer un plan d'action*

Le rapport final, rédigé par Relais-Femmes et déposé en avril 2004, incluait diverses recommandations et identifiait des projets à privilégier. Ce document a permis à la Table de poursuivre sa démarche de planification stratégique durant l'année 2004-2005.

REALISATIONS DE LA TABLE :

- Analyse rigoureuse du rapport

Pour ce faire :

- Production d'un outil d'analyse du rapport
- Mise sur pied d'un comité de travail chargé d'analyser le rapport et de formuler des recommandations incluant des orientations stratégiques pour la Table et des dossiers prioritaires
- Adoption des recommandations par les différentes instances de la Table (comité de coordination et conseil d'administration)
- Élaboration d'un plan d'action triennal

Pour ce faire

- Rédaction d'un document de travail incluant les priorités, les objectifs à poursuivre et les activités envisagés pour la période 2005-2008
- Présentation, amendement et adoption par les instances de la Table (comité de coordination et conseil d'administration)

CES DIVERSES REALISATIONS ONT PERMIS DE :

- Développer une vision commune du rôle de la Table pour les prochaines années;
- Munir la Table d'un outil de développement qui facilite la concertation des organismes oeuvrant auprès des personnes aux prises avec la violence conjugale;
- Dégager des priorités d'action et d'intervention visant l'élimination de la violence conjugale ainsi que la protection des femmes, des enfants, des autres victimes et la responsabilisation des agresseurs.

2.6 Promouvoir la collaboration entre les différents partenaires impliqués en violence conjugale dans le respect de leurs rôles et de responsabilités

Mise en contexte

Depuis sa création en 1986, la Table a toujours préconisé l'action concertée de ses membres en vue d'agir ensemble sur la problématique de la violence conjugale et ce, dans le respect des missions différentes et complémentaires des différents partenaires.

Cette préoccupation est largement partagée tant par les membres que par les acteurs sociaux impliqués en violence conjugale sur le territoire de l'Île de Montréal en plus d'être inscrit au plus récent plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale.

REALISATIONS DE LA TABLE :

- Partage d'information entre les membres de la Table dans le cadre des rencontres des instances afin de faire reconnaître l'expertise développée par chacun des partenaires.
- Mise sur pied d'un comité ad hoc chargé de poser un regard sur des interventions en violence conjugale menées à Montréal, d'évaluer la cohérence des interventions, de formuler les recommandations appropriées à la Table et d'apporter les suivis nécessaires.

CES REALISATIONS ONT PERMIS DE :

- Favoriser la concertation des partenaires et la complémentarité de leurs interventions;
- Promouvoir une approche globale et cohérente sur le déploiement de services et d'intervention en matière de violence conjugale;
- Sensibiliser les partenaires au fait de prendre en considération l'expertise développée par les autres acteurs sociaux intervenant en violence conjugale avant de mettre de l'avant un nouveau projet ou un nouveau service.

3.

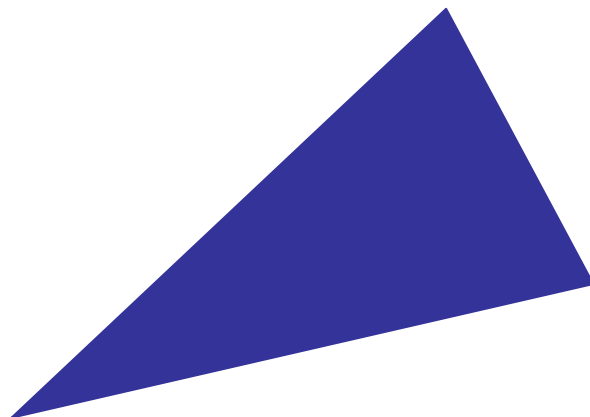
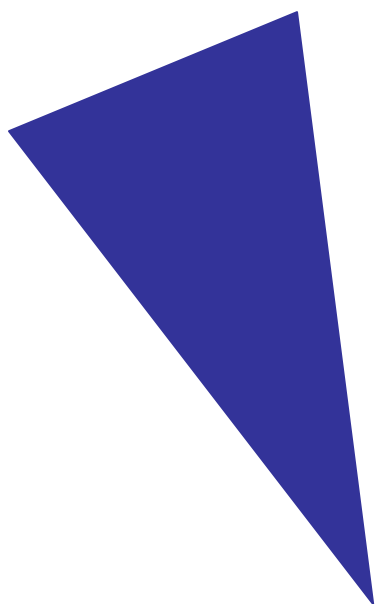
Annexes

Membres du comité de coordination

Madame Lise Poupart, présidente
Monsieur Normand Bourgeois, vice-président / secteur organismes pour
conjoints violents
Me Gaétane Martel, secrétaire trésorière / secteur Justice
Madame Diane Sasson, présidente sortante

Madame Annette Angers, administratrice / secteur Sécurité publique
Madame Suzie Bordeleau, administratrice / secteur organismes
intervenant auprès des clientèles vivant des réalités particulières
Madame Sylvie Bourque, administratrice / secteur organismes pour femmes
violentes
Madame Melpa Kamateros, administratrice / secteur organismes
ethnoculturels
Madame Jacqueline Oxman-Martinez, administratrice / secteur éducation

Notes



Note : Les textes inclus dans ce document ont été féminisés dans la mesure du possible. Cependant, lors de certains passages, il nous a semblé plus pratique d'utiliser la forme masculine afin de faciliter la lecture. Il faudrait y voir qu'une manière d'alléger le texte et, d'aucune façon, une procédure discriminatoire

Produit par

La Table de concertation en violence conjugale de Montréal
110, rue Sainte-Thérèse, bureau 305
Montréal (Québec) H2Y 1E6
Téléphone : (514) 396-2612
Télécopieur : (514) 847-1060
Courriel : villeneuve@tcvcm.ca

